



CONSORTIUM D'ETABLISSEMENTS  
FRANÇAIS D'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE POUR  
LE DÉVELOPPEMENT DE L'USTH

Conseil d'administration du 13/11/2013

Lieu : MESR/DREIC - Paris

Début de séance : 9h30

---

Présents :

Marie-France Barthet -Présidente du Consortium (Université de Toulouse)  
Françoise Rieg-Falson -VP doctorants (Université Claude Bernard Lyon 1)  
Bernard Legube -VP recherche et formation (Université de Poitiers)  
François Henn -Trésorier (Université Montpellier 2)

Robert Arfi (IRD)  
Pierre Chiappetta (Université Aix-Marseille)  
Minh Chau Pham (Université Paris Diderot)  
Christine Choppy (Université Paris Nord)  
Michel Pavageau (Institut Mines Telecom)  
Serge Riffard (Université de Saint-Etienne)  
Anne De Blignières (Université Paris Dauphine)  
Pierre Desesquelles (Université Paris Sud)  
Ngoc Diep Lai (ENS Cachan)

Assistaient également à la séance :

Pierre Sebban (Recteur USTH)  
Céline Gausson (Chargée de Projet)  
Jacques Erschler (Chargé de mission)  
Alexandre Peaudeau (MAEE)  
Florent Calvayrac (Université du Maine)  
Mireille Mourzelas (CIRAD)  
Jean-Luc Clément (MESR/DREIC)  
Patricia Pol (MESR/DGESIP)  
Gérard Gasquet (USTH)  
Didier Lecomte (USTH)  
Jean-Luc Nahel (CPU)  
Yannick Giraud-Heraud (Université Paris Diderot)  
Pascal Lenormand (Université Toulouse 3 - Paul Sabatier)

Le quorum est atteint ; tous les établissements membres sont représentés.

Début de séance : 9h30.

Cf. Ordre du jour en annexe.

- 1) Approbation du compte-rendu du dernier CA en date du 2 juillet 2013

Cf. Compte-rendu en annexe.

Une phrase doit être reformulée : « Cela permettrait d'ouvrir une partie des 150 bourses 911 banalisées aux membres du Consortium.

Il y a une erreur sur le point 2 : il s'agit de 5 membres et non 15.

Avec ces deux modifications, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Le CA passe directement au point 4 en attendant que les problèmes logistiques de vidéoprojection soient résolus pour le traitement du point 2.

- 4) Point sur les doctorants

Françoise Rieg-Falson rappelle que les dernières doctorales ont eu lieu en septembre dernier à Paris Sud sur le thème du e-learning. 25 doctorants étaient présents.

Deux visites avaient été organisées : une sur le site Soleil et l'autre à l'Observatoire de Paris.

L'appel d'offre pour les prochaines doctorales est lancé : Montpellier sera le prochain site organisateur et François Henn l'interlocuteur. Le thème est à déterminer.

En ce qui concerne l'appel à sujets de thèse, environ 150 sujets ont été reçus à ce jour.

Ces sujets seront notés par les départements (A, B ou C) et ensuite envoyés au bureau du Consortium USTH pour sélection.

Les sujets sélectionnés seront mis à disposition de l'USTH mi-décembre afin qu'ils puissent être proposés aux doctorants et que les jurys puissent avoir lieu fin mars 2014.

Pierre Sebban devra communiquer au bureau avant la réunion de sélection, les besoins de l'USTH en termes de thématiques.

Françoise Rieg-Falson rappelle que les sujets non sélectionnés pourront être reversés sur la base 911.

La question se pose pour les sujets proposés par un chercheur d'un laboratoire rattaché à un organisme de recherche du consortium tel que l'IRD ou le CNRS, lorsqu'il n'est pas possible d'inscrire ce doctorant dans une université membre du Consortium. L'inscription d'un doctorant dans une université constitue un retour sur son investissement dans l'USTH et en particulier dans les masters. Ainsi en règle générale, seuls les établissements membres du consortium doivent pouvoir inscrire un doctorant USTH. Cependant, tous les sujets reçus seront enregistrés et le bureau pourra, au cas par cas, déroger à cette règle si l'investissement du directeur de recherche dans l'USTH est significatif (enseignement, collaboration sur la recherche...).

## 2) Point sur l'USTH

Cf. présentation Pierre Sebban en annexe

En CA du Consortium, Pierre Sebban avait accepté le reversement d'une partie des frais d'inscription aux universités françaises. Mais des difficultés sont apparues quant à la compréhension par les étudiants de ce reversement.

Pierre Sebban réaffirme que le diplôme français n'est pas optionnel. Les étudiants paient une somme globale et une partie est reversée aux universités françaises.

Pierre Sebban demande un soutien du Consortium sur 3 domaines : le numérique, la conception et le suivi de la réalisation du campus Hoa Lac et la mise en place d'un incubateur.

L'Université du Maine représentée par Florent Calvayrac propose son aide sur la question du numérique, sur le volet du e-learning et de l'enseignement à distance, mais aussi sur le volet gestion de l'établissement. L'Université de la Rochelle a également proposé de contribuer. Dans un premier temps, une mission de Florent Calvayrac à l'USTH sera organisée pour un soutien à la mise en œuvre de Moodle. Anne De Blignières et Bernard Legube se coordonneront avec l'Université du Maine et de la Rochelle sur le thème de la gestion numérique de l'établissement. Pierre Sebban indique que Catherine Mongenet de l'Université de Strasbourg qui avait produit un rapport circonstancié sur le sujet, pourrait également participer à cette réflexion.

Cf. présentation Didier Lecomte en annexe

Didier Lecomte souligne l'importance de la mise en place d'un incubateur qui est prévue dans l'accord intergouvernemental. Il indique que M. Michel Mouyssinat, ancien directeur de l'incubateur d'Aquitaine et de l'IFI (Hanoï) pourrait s'investir dans la conduite du projet. Il est important que les incubateurs des établissements du Consortium puissent s'impliquer, s'ils le souhaitent. L'incubateur Midi-Pyrénées avait déjà amorcé une réflexion fin 2009 avec un correspondant vietnamien sur le sujet. Il est enfin souligné que les nouvelles structures de transfert, les SATT (sociétés d'accélération du transfert de technologies) constituent sans doute un modèle plus pertinent pour la valorisation de la recherche de l'USTH. Bernard Legube et Jean-Luc Clément vont travailler sur ce point avec Didier Lecomte.

## 3) Mission de Jean-Luc Clément à Hanoï et suivi du Conseil d'Université de l'USTH

Jean-Luc Clément prévoit une mission de la Ministre de l'ESR pour participer au prochain CU, à Hanoï, fin février ou début mars, en même temps que l'inauguration des nouveaux bâtiments sur le campus de la VAST.

Lorsque l'échéance de fin de mandat du Recteur actuel sera connue, il faudra organiser le recrutement d'un nouveau Recteur pour l'USTH en lançant un appel d'offre le plus large possible. Une Commission sera constituée pour auditionner et classer les candidats. Elle sera composée de membres du MESR, du MAE, de la CPU, du consortium, des représentants des organismes de recherche, ...

En ce qui concerne les relations avec les entreprises françaises, la création de la fondation est prématurée. De ce fait, le travail s'oriente vers des interactions avec le MEDEF et la chambre de commerce et d'industrie française au Vietnam en relation avec la mission économique de l'ambassade.

Alexandre Peaudeau évoque le fait que le MAE devrait en 2014 verser une fois de plus 400 000 euros au Consortium pour équiper l'USTH.

Jean-Luc Clément rappelle qu'au dernier Conseil d'université, le Consortium USTH s'était engagé à augmenter la participation française au Conseil Scientifique en proposant de nouveaux membres. Une proposition a été faite (voir CR du CA du 02/07/2013). Pierre Sebban va en discuter avec le président du CS et donnera une réponse.

## 5) Point sur les Masters

Les 6 Masters devaient être évalués à des dates différentes :

Masters Biotechnologie-Pharmacologie et Master Matériaux et Nanotechnologies en 2014

Master EEO et Master Energies renouvelables en 2015

Master STIC en 2017,

Master Espace et applications en 2018

Le consortium a demandé à la DGESIP et à l'AERES de décaler ces évaluations afin qu'elles aient toutes lieu en même temps et si possible en même temps que l'évaluation globale de l'USTH (2015).

Les établissements porteurs des Masters Biotechnologie-Pharmacologie et Matériaux et Nanotechnologies ont donc demandé en urgence à la DGESIP le report de cette évaluation. Le principe de regroupement des évaluations semble acquis, mais Bernard Legube doit rencontrer Mme Pistorio le 20 novembre prochain pour la mise en œuvre pratique.

Le problème se pose aussi de la clarification des conditions d'échanges d'étudiants entre l'USTH et les établissements du Consortium. Un étudiant français inscrit dans un établissement du Consortium qui souhaite faire une mobilité académique à l'USTH, ou un étudiant vietnamien qui souhaite faire une mobilité dans un établissement du consortium ne paient leurs droits d'inscription que dans leur établissement d'origine. Il faudra veiller cependant à ce qu'il y ait un juste équilibre entre les étudiants vietnamiens qui viennent en France et les étudiants français qui partent au Vietnam.

Même chose pour les étudiants d'un établissement du consortium habilité pour un master qui veulent aller préparer ce diplôme à l'USTH. Ceci est inscrit dans la Convention mais pour que ce soit effectif il faut recueillir l'accord du Ministère vietnamien. Dès que l'on aura une réponse, un avenant à la convention sur ces échanges d'étudiants sera éventuellement rédigé, mais en attendant, on continue à faire signer les conventions en l'état.

Marie-France Barthet rappelle que Simone Bonnaffous a validé la possibilité d'inscrire dans les contrats de site le financement des missions de soutien au développement de l'USTH. Des emplois pourraient être affectés à ce type d'action. Elle a ajouté lors de sa visite à Toulouse qu'elle souhaitait aligner l'ensemble des contrats de site afin de ne pas pénaliser certains établissements concernant les emplois à créer.

Le point « prise en charge des missions régionales (région autour du Vietnam) » pour la participation à la formation en master est maintenant traité. Il a été soulevé par le CIRAD mais pourrait concerner d'autres organismes tels que l'IRD ou le CNRS. L'accord intergouvernemental prévoit que ce sont les universités qui paient les billets d'avion sur leur budget propre. Il faut donc respecter strictement cet accord, y compris pour les organismes sinon il y aurait un risque élevé de démobilisation des universités. Le Consortium continuera donc à payer les per diem pour les missions régionales mais ne prendra pas en charge les billets d'avion.

#### 6) Vie de l'association

En 2013, le Consortium a reçu du MAE 400 000 euros pour équiper l'USTH. A ce jour, cette somme a été presque intégralement engagée et le sera entièrement d'ici la fin de l'année.

Sur le budget, un point est mis en avant : celui de la subvention versée par le MAE via l'Agence Française pour le Développement (AFD). Cette subvention de 60 000 euros versée en deux fois sur 2012 et 2013 a été presque intégralement dépensée. Or un nombre important de missions de coordination est à prévoir sur les deux années à venir notamment pour le fonctionnement des Masters, la création d'unités mixtes de recherche, la participation à la conception et au suivi de la réalisation du campus définitif de l'USTH sur le site de Hoa Lac et pour la mise en place d'une université numérique. Les représentants du MAE suggèrent au consortium de présenter de toute urgence à l'AFD une demande de renouvellement de financement avec un rapport sur l'utilisation des financements reçus et une motivation de la nouvelle demande. Alexandre Peaudeau regardera les échéances pour en informer Céline Gausсен.

La prochaine réunion du CA du Consortium sera associée à une Assemblée Générale de durée suffisamment importante pour pouvoir traiter tous les sujets en profondeur. Elle aura lieu le 15 mai de 9h30 à 16h, sera précédée d'une réunion de bureau la veille de 10h à 13h, puis d'un premier CA de 14h30 à 16h30. Il y aura également un Conseil d'Administration qui suivra l'AG le 15 mai de 16h à 17h. Ces réunions auront lieu à La Rochelle ou à Poitiers

Fin de la réunion à 13h30.



CONSORTIUM D'ETABLISSEMENTS  
FRANÇAIS D'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE POUR  
LE DÉVELOPPEMENT DE L'USTH

## Rapport financier 2013.

Au 31/12/2013

Grace aux subventions qui ont été accordées par les Ministères et aux cotisations payées par les membres de l'association, le Consortium USTH a déployé les actions qui avaient été prévues pour 2013.

### Recettes :

- Cotisations: **105 000 €**
- Subvention MESR : **55 781 €** (55 000 + 780.78 sur la subvention 2012)
- Subvention AFD/MAE : **44 847 €** (30 000 + 14 847 sur la subvention 2012)
- Intérêts et produits assimilés : **10 383 €**
- Produits exceptionnels : **244 €**

**Total : 216 255 €**

### Dépenses :

- Déplacements missions : **194 679 €**  
Dont :  
Per diem (subv MESR) : 115 262.61  
Séminaire (subv MESR) : 6105.60  
Accueil délégation (subv MESR) : 6634  
Missions de coordination (subv MAE/AFD) : 47 745.61 (30 000 + 14 846. 77 de 2012 + 2898.84 suppl)
- Salaires et charges sociales : **41 483 €**
- Honoraires : **4913 €**
- Impôts sur les bénéfices : **919 €**  
IS sur produits financiers
- Taxes diverses : **764 €**
- Amortissements sur immobilisations : **485 €**
- Frais bancaires : **437 €**
- Fournitures administratives : **229 €**
- Envois internationaux: **73 €**

**Total : 243 981€**

**Résultat de l'exercice : -27 726 €**

Fonds de roulement après déduction du résultat : 135 573 € (fonds de roulement au 31/12/2012 soit 161 299 – résultat de l'exercice -27 726)

Subvention Ambassade de France (MAE) 2013 : 400 000 €  
287 470.35 € engagés.